

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4360

objet :	Fournitures d'articles d'outillage, de fixations et consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie pour l'ensemble des services de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les ateliers des directions des services urbains et de la direction de la logistique et des bâtiments ont des besoins en matière d'outillage. Les marchés conclus pour y répondre arrivent à échéance le 30 juin 2006 :

- lot n° 1 : outillage, titulaire actuel : Descours et Cabaud Rhône-Alpes Auvergne, montant minimum annuel 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC,

- lot n° 2 : fixations et consommables, titulaire actuel : Descours et Cabaud Rhône-Alpes Auvergne, montant minimum annuel 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC et maximum 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 3 : produits métallurgiques, titulaire actuel : Descours et Cabaud Rhône-Alpes Auvergne, montant minimum annuel 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC,

- lot n° 4 : serrurerie, titulaire actuel : Quincaillerie moderne, montant minimum annuel 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

L'analyse des volumes commandés dans le cadre de l'exécution de ces marchés fait apparaître que les volumes des lots n° 1 et 2 doivent être revus à la hausse.

Dans l'hypothèse de la reconduction de ces marchés pendant une période de quatre ans, le montant global maximum serait de 7 360 000 € HT, soit 8 802 560 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de la fourniture d'articles d'outillage, de fixations et consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie pour l'ensemble des services de la Communauté urbaine.

Les fournitures feraient l'objet des quatre lots suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : outillage,
- lot n° 2 : fixations et consommables,
- lot n° 3 : produits métallurgiques,
- lot n° 4 : serrurerie.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Les lots comporteraient les engagements de commande annuels suivant :

- lot n° 1 : outillage, montant minimum annuel 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et maximum 700 000 € HT, soit 837 200 € TTC,

- lot n° 2 : fixations et consommables, montant minimum annuel 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC,

- lot n° 3 : produits métallurgiques, montant minimum annuel 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC,

- lot n° 4 : serrurerie montant minimum annuel 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexe pour les exercices 2006, 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010 et imputation suivant nature des dépenses et opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,